

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

JPMorgan Funds

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons qu'un Compartiment dans lequel vous détenez des actions procède à une mise à jour de sa politique d'investissement. La limite d'investissement en obligations convertibles contingentes indiquée dans le prospectus augmentera comme suit pour les Compartiments suivants :

- JPMorgan Funds - Emerging Markets Strategic Bond Fund - 20% des actifs (auparavant 5%)
- JPMorgan Funds - Emerging Markets Investment Grade Bond Fund - 10% des actifs (auparavant 5%)

Vous trouverez ci-après des informations plus détaillées concernant ces modifications, y compris le calendrier. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local. **Vous disposez de trois options, exposées ci-après.**



Jacques Elvinger Pour le Conseil d'administration

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Modification apportée au prospectus – ordres acceptés jusqu'au 29 août 2025 à 14 h 30 (CET)

Vos options	La modification
<p>1. Si vous acceptez cette modification, aucune action n'est requise de votre part.</p>	Date d'entrée en vigueur
<p>2. Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment.</p> <p>Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.</p> <p>Veuillez lire attentivement le Document d'informations clés (DIC) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.</p>	Date limite de réception des ordres de conversion/rachat
<p>3. Demander le rachat de votre investissement. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.</p>	
<p>Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.</p> <p>Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de rachat ou de conversion ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite.</p>	<p>La SICAV</p> <p>Nom</p> <p>Forme juridique</p> <p>Type de fonds</p> <p>Siège social</p> <p>Téléphone</p> <p>Fax</p> <p>Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)</p> <p>Société de gestion</p>

- Les obligations convertibles contingentes (« CoCos ») sont un type d'instrument de dette qui se convertit automatiquement en actions lorsque le capital de l'émetteur tombe en dessous d'un certain seuil, fournissant ainsi un tampon en cas de difficultés financières. Elles offrent des rendements plus élevés que les obligations traditionnelles, mais comportent un risque accru en raison de cette caractéristique de conversion.
- Le Gestionnaire financier estime que le fait de permettre d'investir davantage dans des CoCos serait dans le meilleur intérêt des investisseurs, dans la mesure où la classe d'actifs gagne en importance sur les marchés obligataires et où elle offre une opportunité croissante de rendements ajustés du risque plus élevés.
- Pour en savoir plus sur les risques liés à l'investissement dans des CoCos, veuillez consulter la page 199 du prospectus de JPMorgan Funds.

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Modifications et calendrier

Avant

JPMorgan Funds - Emerging Markets Strategic Bond Fund

Autres expositions Jusqu'à 5% en obligations convertibles contingentes.

JPMorgan Funds - Emerging Markets Investment Grade Bond Fund

Autres expositions Jusqu'à 5% en obligations convertibles contingentes.

Après

JPMorgan Funds - Emerging Markets Strategic Bond Fund

Main investment exposure The Sub-Fund may invest up to 20% of its assets in contingent convertible bonds.

JPMorgan Funds - Emerging Markets Investment Grade Bond Fund

Main investment exposure The Sub-Fund may invest up to 10% of its assets in contingent convertible bonds.

Dates clés

30 juillet 2025 à 14 h 30 (CET)

Début de la période de conversion/rachat sans frais.

29 août 2025 à 14 h 30 (CET)

Fin de la période de conversion/rachat sans frais.

1er septembre 2025

Entrée en vigueur des modifications.

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'informations clés (DIC) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu. Comme pour tout investissement dans la SICAV, il est important de prendre connaissance du/des DIC pertinent(s) et de se tenir au courant des modifications qui peuvent y être apportées. Veuillez noter qu'en dehors de la période au cours de laquelle il est renoncé au prélèvement des frais de conversion et de rachat, toutes les autres conditions et restrictions applicables aux conversions et aux rachats, telles que décrites dans le prospectus, s'appliquent.

Pour toute question sur les changements mentionnés, veuillez contacter le Siège social de la SICAV ou votre conseiller habituel. La dernière version du prospectus, traduit en français, et du document d'information clés (DIC), ainsi que le dernier rapport annuel et/ou semi-annuel de la SICAV mentionnée, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

La SICAV

Nom : JPMorgan Funds

Forme juridique : SICAV de droit luxembourgeois

Type de fonds : OPCVM

Siège social : 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg

LV-JPM56794 | BE_FR | 07/25